



# COMMENT RETROUVER, CONTACTER ET SOUTENIR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES ARRÊTÉES À LA FRONTIÈRE FRANCO-BRITANNIQUE

*Mars 2024 - FRENCH*

*Tract à diffuser sans modération !*

**Pour demander ou partager des informations, ou pour s'organiser collectivement, n'hésitez pas à contacter Calais Migrant Solidarity : [calais\\_solidarity@riseup.net](mailto:calais_solidarity@riseup.net)**

*site web : <https://calaismigrantsolidarity.wordpress.com/?p=15787>*

# RETROUVER UNE PERSONNE INTERPELLÉE À LA FRONTIÈRE

Dans le nord de la France, les personnes étrangères peuvent être interpellées et placées en retenue administrative par la Police Aux Frontières (PAF) suite à un contrôle d'identité, l'expulsion d'un lieu de vie ou un sauvetage en mer.

La retenue administrative a pour but de vérification la régularité de leur séjour et dure 24h maximum. Près de Calais, elle a généralement lieu dans l'Hôtel de police de Coquelles, juste à côté du Centre de Rétention Administrative (CRA). *Attention, la retenue administrative est différente de la rétention : durant ces 24h, la personne n'est pas en CRA, elle a le droit de faire prévenir un-e proche.*

La plupart du temps, la personne est libérée au bout de ces 24h, parfois avec une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) qu'il faut contester dans les 48h (dans ce cas, prendre contact au plus vite avec un-e avocat-e). Sinon, elle peut être placée en rétention administrative où elle passera dans les 48h devant un Juge des Libertés et de la Détention (JLD), qui pourra prolonger la rétention jusqu'à 90 jours (avec un nouveau passage devant le JLD chaque mois de rétention).

**Sans nouvelle d'une personne depuis plus de 24 heures, vous pouvez :**

- **Contactez l'association France-Terre-d'Asile** pour savoir si elle est au CRA de Coquelles (62) : [cracoquelles@france-terre-asile.org](mailto:cracoquelles@france-terre-asile.org) / whatsapp +33614741468.
- **Élargir la recherche** aux autres CRA à proximité :
  - **Lille-Lesquin (59)** : Assfam ([cralille@groupe-sos.org](mailto:cralille@groupe-sos.org) / +33320852559).
  - **Rouen-Oissel (76), CRA le plus proche disposant d'une zone femmes/familles** : FTDA ([craoissel@France-terre-asile.org](mailto:craoissel@France-terre-asile.org) / +33235687567).
- Élargir la recherche aux **autres CRA** (coordonnées disponibles sur internet).
- **Faire une recherche via la Croix-Rouge** : Lille (0608522555/[Rlf.lille@croix-rouge.fr](mailto:Rlf.lille@croix-rouge.fr)) / national (0144431260 / [recherches@croix-rouge.fr](mailto:recherches@croix-rouge.fr)).

**Donner un maximum d'infos sur la personne permet d'accélérer la recherche :**

- > NOM et prénom
- > Nationalité
- > Date de naissance ou âge (même approximatif)
- > Date (et lieu) de disparition

**Attention ! La personne a pu donner une fausse identité (faux nom, fausse nationalité...) aux keufs pour tenter d'éviter l'expulsion ou l'enfermement. Si vous n'avez jamais discuté avec cette personne de sa stratégie en cas d'arrestation, ne communiquez pas d'informations qui pourraient la compromettre. En cas de doutes, donnez des informations plus floues (par exemple, seulement nationalité et date d'arrestation) : même si cela complique un peu la recherche, ça évite de mettre la personne en danger !**

# SOUTENIR UNE/DES PERSONNE(S) ENFERMÉE(S) AU CRA DE COQUELLES

## Contacteur un-e/des prisonnier-es

Le CRA de Coquelles est divisé en 4 zones, chacune équipée d'une cabine téléphonique. Pour savoir dans quelle zone se trouve une personne, vous pouvez demander :

- À **France-Terre-d'Asile** : +33(0)3.21.85.28.46 / [cracoquelles@france-terre-asile.org](mailto:cracoquelles@france-terre-asile.org) / whatsapp +33(0)6.14.74.14.68.
- Au **poste de police** : +33(0)3.21.19.58.90 (faites particulièrement à ne pas donner d'informations incriminantes sur la personne ou qui pourraient compromettre sa fausse identité!!!).

Numéro des cabines téléphoniques de chaque pour contacter les prisonnier-es :

Zone **Bleue** : +33(0)3.21.00.96.99    Zone **Rouge** : +33(0)3.21.00.82.16

Zone **Verte** : +33(0)3.21.00.91.55    Zone **Jaune** : 03.21.19.89.82 / 03.21.19.88.94

*Vous pouvez tout à fait contacter/soutenir des prisonnier-es que vous ne connaissez pas : il suffit d'appeler une ou plusieurs cabines et demander si un-e/des prisonnier-es souhaite(nt) discuter avec vous, recevoir de la visite, du soutien...*

## Visiter un-e prisonnier-es / apporter des affaires

Au CRA de Coquelles, il est possible de visiter un-e prisonnier-es et/ou lui déposer des affaires **tous les jours de 9h à 11h30 et de 14h à 17h30** (se présenter au moins 30 minutes avant l'heure de fin des visites).

**Adresse : CRA de Coquelles, Boulevard du Kent, 62231 Coquelles** (sonnez à l'interphone à côté de la grille d'accès à l'annexe du Tribunal judiciaire – voire plan).

Pensez à :

- **Prévoir un justificatif d'identité et de régularité du séjour** (pièce d'identité, récépissé...). *Il est fortement déconseillé de s'y rendre pour les personnes en situation irrégulière !*
- **Connaître le nom et la nationalité de la personne** que vous voulez visiter (la police va vous le demander). **Attention : pensez à demander à la personne le nom effectivement communiqué à la police !**
- **Les policiers vont vous fouiller** et vérifier ce que vous apportez.

**On ne peut visiter qu'une seule personne à la fois, mais il est possible de déposer des affaires pour plusieurs personnes. La visite dure 30 minutes maximum** (parfois flexible selon les flics) et il faut parfois attendre que la visite précédente se termine.

**Il est possible d'apporter** : des **vêtements**, des **cigarettes** (sous scellé), de l'**argent**, des **téléphones** (sans caméra), des **cartes sim**, des **livres** (stylos interdits), de la **nourriture** (à manger directement pendant le parloir ; si vous voulez la déposer dans la consigne de la personne, prévoyez uniquement de la nourriture sèche dans son emballage d'origine fermé). *Attention : les règles varient en fonction des équipes de police (les affaires interdites en zones de vie sont mises dans la fouille de la personne, qui pourra les récupérer à la sortie).*

## Assister aux audiences

**Les audiences dans les tribunaux sont publiques** mais il n'y a souvent personne qui n'y assiste. À l'abri des regards, les juges, avocat-es, interprètes, représentant-es des préfectures et autres se croient souvent tout permis (non-respects des droits des prisonnier-es, propos insultants, moqueries et commentaires racistes...). **La simple présence de public dans la salle peut les calmer un peu et aider les prisonnier-es à ce que leurs droits soient respectés.** Pour entrer dans un tribunal, attendez-vous à être fouillé-e et à ce qu'une pièce d'identité vous soit demandée (même si en théorie ça ne devrait pas être obligatoire pour entrer dans un tribunal).

### Les différents tribunaux :

- **Juge des Libertés et de la Détention (JLD)** : à l'annexe du tribunal dans le CRA (Boulevard du Kent, 62231), tous les jours à 10h sauf le mardi et le dimanche.
- **Cour d'appel de Douai** : au Palais de Justice (5 rue Merlin de Douai, 59500) ou en visio depuis l'annexe du tribunal dans le CRA, du lundi au vendredi.
- **Tribunal administratif** : dans le département où a été donné l'OQTF, généralement à Lille (5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000), du lundi au vendredi.

## PLAN DU CRA DE COQUELLES :

